

APPEL A PROJETS DE RECHERCHE REGLEMENT DE PARTICIPATION

Date d'ouverture de l'appel à projets : Janvier 2019

Date limite de dépôt des dossiers : **17 mai 2019**

Sélection des projets : Juin-Août 2019

Consultation des porteurs des projets sélectionnés : Septembre 2019.

Date de diffusion des résultats de la sélection : Octobre 2019.

La mission de Triballat Noyal est de nourrir sainement, de la terre à l'assiette. **L'Institut Olga Triballat** est le fonds de dotation créé en 2013 par Triballat Noyal (parution n° 20130030 au JO du 27/07/2013), pour contribuer à la connaissance de l'impact du végétal et de l'alimentation biologique sur la santé de l'homme et sur la planète et participer à la diffusion de ce savoir et à son application dans la vie quotidienne, pour une santé durable.

En matière d'alimentation humaine, la recherche doit aujourd'hui cibler de grands enjeux, afin d'améliorer les connaissances sur la relation entre l'alimentation et la santé, dans le contexte actuel des changements globaux (évolution démographique, changements climatiques, intensification des échanges internationaux).

Nature des projets de recherche soutenus :

L'Institut Olga Triballat souhaite soutenir la recherche portant sur la relation entre **l'alimentation**, la **santé** et/ou **l'environnement**, et accordera une attention particulière aux projets concernant des aliments ou ingrédients issus du monde **végétal** (sources de **protéines**) et/ou de **l'agriculture biologique**.

Dans le cadre défini précédemment, **L'Institut Olga Triballat** apporte son soutien aux thématiques suivantes :

- Evolution des habitudes alimentaires
- Transitions alimentaires
- Sociologie de l'alimentation
- Prospective et innovation alimentaires
- Création de nouvelles filières agro-alimentaires
- Optimisation des modes de production et de transformation
- Comportement alimentaire
- Impact de l'alimentation sur la santé et le bien-être
- Qualités sensorielles et nutritionnelles des aliments
- Sécurité sanitaire des aliments
- Impact environnemental de l'alimentation
- Gaspillage alimentaire, efficacité alimentaire
- Systèmes alimentaires durables
- Education alimentaire.

Les études peuvent adopter des approches diverses : épidémiologie, clinique, thérapeutique, biologie, santé publique, éthique, sociologie, économie, psychologie, démographie, science des aliments, sciences des procédés, agro-écologie.

Les demandes peuvent concerner :

- Des projets originaux de recherche (y compris recherche-action et recherche participative*),
- Des financements destinés à l'accueil de personnel de recherche, typiquement post-doctorants pendant une durée de 1 an maximum.

Le conseil scientifique donne la priorité aux études menées chez l'homme. Tout projet prévoyant des étapes *in vitro* ou chez l'animal doit s'inscrire dans une démarche plus globale visant la santé humaine. Les travaux sont menés dans le strict respect des réglementations en vigueur en matière d'expérimentation animale et d'études chez l'homme. Dans la mesure du possible, la priorité doit être donnée aux modèles n'utilisant pas d'animaux.

** recherche participative : recherche à laquelle les personnes qui font l'objet de la recherche participent activement. Ce type de recherche est généralement axé sur l'action, c'est-à-dire l'intention d'adopter des mesures fondées sur les résultats de la recherche. Les participants contribuent au processus de recherche en collaborant à la définition du projet de recherche, la collecte et l'analyse des données, la réalisation du produit final, et la mise en place des mesures en fonction des résultats*

(source : Groupe consultatif interagences en éthique de la recherche, www.pre.ethics.gc.ca/fra/policy-politique/initiatives/tcps2-eptc2/glossary-glossaire/)

Valeur des Prix des Recherche :

L'Institut Olga Triballat alloue un budget annuel de 70 000 € au soutien des projets de recherche. Le Conseil Scientifique évalue les dossiers de candidature, désigne un ou plusieurs lauréats et propose le montant du prix attribuable à chaque projet retenu. Le Conseil d'Administration de **L'Institut Olga Triballat** valide le nombre de projets retenus et les montants alloués.

Sélection des projets :

Le Conseil Scientifique de **L'Institut Olga Triballat** est composé d'experts scientifiques indépendants : Mmes Corinne Bitaud et Véronique Coxam, Messieurs Michel Krempf, Jean-Michel Lecerf, Eric Birlouez et Jean-Michel Chardigny. Le conseil scientifique peut s'appuyer sur une expertise extérieure s'il le juge nécessaire.

Les dossiers de candidature sont évalués selon des critères portant sur leur qualité scientifique, leur originalité, leur faisabilité, la méthodologie employée, les retombées attendues. La qualité rédactionnelle du dossier est également prise en compte.

Le Conseil scientifique s'engage à respecter la confidentialité des projets déposés (dans la limite de la communication prévue ci-après sur les projets sélectionnés). La Charte du conseil scientifique peut être demandée par e-mail à contact@institut-olgatriballat.org.

La sélection du Conseil Scientifique n'est pas susceptible d'appel. La responsabilité de l'Institut Olga Triballat ne saurait être engagée si, quelle qu'en soit la raison, indépendante de sa volonté, l'appel à projets devait être modifié ou annulé.

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur www.institut-olgatriballat.org (rubrique *Soutenir la Recherche*) ou disponible sur demande par e-mail à contact@institut-olgatriballat.org.

Date limite de dépôt des dossiers : **17 mai 2019**

Adresse pour l'envoi des dossiers : envoi des dossiers de candidature **de préférence par courrier électronique** à contact@institut-olga-triballat.org, ou par courrier postal à :

Institut Olga Triballat

A l'attention de Mme Gwénaële Joubrel

2, rue Julien Neveu

BP 93 106

35 531 NOYAL-SUR-VILAINE cedex

Remise du prix de recherche :

Le(s) candidat(s) retenu(s) reçoivent un courrier électronique ou postal les informant du résultat de la sélection, **au plus tard fin septembre 2019**. Les projets retenus font l'objet d'une communication par ***l'Institut Olga Triballat*** (qui en définit la forme : communiqué de presse, actualités sur son site internet, conférence, cérémonie de remise de prix, ...). Dans le cas d'une remise de prix, le porteur de projet présente brièvement son projet de recherche.

Engagements des lauréats du prix de recherche :

Les lauréats s'engagent à :

- affecter le prix de recherche exclusivement aux travaux prévus dans le cadre du projet sélectionné ;
- initier le projet dans un délai de 6 mois à compter du versement du prix de recherche, et à respecter le calendrier prévu dans le projet présenté ;
- réaliser le projet et, dans le cas contraire, à restituer le budget qui a été alloué. En cas de changement du protocole, ils s'engagent à avertir ***l'Institut Olga Triballat*** ;
- réaliser leur projet de recherche conformément aux bonnes pratiques de la profession et dans le respect des principes éthiques et de la réglementation en vigueur ;
- fournir un rapport écrit annuel, jusqu'au terme du projet ;
- fournir, à l'issue du projet ou de la partie du projet soutenue par ***l'Institut Olga Triballat***, un résumé du projet et des résultats obtenus, qui soit compréhensible par un public non expert et non spécialiste du sujet, et qui pourra être utilisé par ***l'Institut Olga Triballat*** à des fins de communication auprès du public. Idéalement, ce résumé sera présenté sous la forme d'un poster pouvant être présenté par ***l'Institut*** lors des manifestations scientifiques ou d'une présentation Power Point d'une ou deux diapositives (dont le masque sera fourni par ***l'Institut Olga Triballat***) ;
- mentionner la contribution de ***l'Institut Olga Triballat***, de la manière suivante : « Ce projet de recherche a reçu le soutien financier de ***l'Institut Olga Triballat***, en 20xx ».
- présenter les résultats du projet si ***l'Institut Olga Triballat*** leur en fait la demande, par exemple lors d'un évènement scientifique organisé par ***l'Institut Olga Triballat*** ou auquel participerait ***l'Institut***.
- Témoigner sur la collaboration avec ***l'Institut Olga Triballat*** si celui-ci en fait la demande.

Les candidats autorisent ***l'Institut Olga Triballat*** à communiquer, par tous les moyens qu'il juge utiles (site internet, communiqués ou conférence de presse, évènements organisés par ***l'Institut Olga Triballat***, e-mailing, ...), sur le montant de l'aide allouée et sur le projet du candidat.

Le fait de présenter un dossier de candidature implique l'acceptation de ce règlement.

Composition du dossier de candidature :

1. Fiche de présentation du projet (cf Annexe 1)
2. Titre et Résumé du projet (cf Annexe 2, 1 page maximum).
Le résumé du projet doit être rédigé de manière à être compréhensible par un lecteur non expert. Il doit pouvoir faire l'objet d'une communication par ***l'Institut Olga Triballat*** en cas de sélection.
3. Description détaillée du projet, comprenant les rubriques suivantes (maximum 15000 caractères espaces compris pour les points I à VII) :
 - I. État de la question
 - II. Objectifs du projet
 - III. Matériel et méthodes
 - IV. Éléments d'appréciation de la faisabilité du projet
 - V. Questionnement éthique *
 - VI. Calendrier du projet
 - VII. Bénéfices attendus, perspectives et retombées
- VIII. Bibliographie du projet
- IX. Composition de l'équipe projet, avec CV succinct du porteur du projet (incluant les 5 références bibliographiques pertinentes dans le cadre du projet)
- X. Budget total du projet et budget demandé (préciser la répartition du budget demandé). Le financement et les autres aides pour ce projet (acquises ou demandées) doivent être indiqués (montant et origine des aides). Intégrer les frais de personnel environnés dans le budget global
- XI. Document signé par le responsable du laboratoire de recherche ou de la structure portant le projet, confirmant avoir donné son accord pour le dépôt du dossier

Le dossier de candidature doit être présenté en français.

* **Questionnement éthique :**

*Cette partie du dossier présente les questionnements d'ordre éthique liés au projet et identifiés par le porteur, par exemple concernant l'information et le consentement des participants, **le respect des personnes** et des spécificités sociales et culturelles, la confidentialité des données personnelles et/ou sensibles, le respect des règles juridiques, **le bien-être animal**, l'impact économique, social et environnemental des travaux et des résultats escomptés, les règles de communication des résultats (notamment en cas de possibilité d'usage dual), les principes d'équité pour la valorisation des résultats... On pourra notamment se reporter aux principes de la Déclaration Universelle sur la bioéthique et les droits de l'Homme (UNESCO, 2005)*

Le comité de sélection ne réalisera pas d'évaluation éthique du projet, mais tiendra compte de la capacité du porteur à interroger ses pratiques de recherche.



Prix de projets de recherche 2019

Fiche de présentation du projet

Nom de l'organisme :

Nom du porteur du projet :

Prénom (s) :

Adresse professionnelle :

.....

Code postal : Ville :

Tél : Fax :

Adresse e-mail :

Fonction :

Acronyme du projet :

Titre du projet :

.....

.....

Déclaration sur l'honneur :

J'accepte de concourir à l'appel à projets de recherche de ***l'Institut Olga Triballat*** aux conditions énoncées dans le règlement de participation, et déclare sur l'honneur que toutes les informations apportées dans le dossier de candidature sont exactes.

Date et signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé) :



Prix de projets de recherche 2019

Fiche de résumé du projet (1 page max)

Nom de l'organisme :

Nom et prénom du porteur du projet :

Acronyme du projet :

Titre du projet :

.....

Résumé du projet :

(Décrire succinctement le projet, à l'attention d'un public non expert et non spécialiste du sujet, de manière à permettre la compréhension du projet quant à son contenu, sa forme, ses objectifs, les résultats attendus et les perspectives)